

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-105

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour garantir la sécurité des usagers de la rue de Ledringhem (RD55),

ARRETE :

ARTICLE 1 : Tout conducteur empruntant la rue de Ledringhem, RD55, depuis la rue d'Esquelbecq, RD17, devra marquer un temps d'arrêt de sécurité à l'intersection avec la rue Louis Blanckaert.

ARTICLE 2 : Une signalisation horizontale et verticale sera mise en place par les services techniques de la C.C.H.F.

ARTICLE 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté **entreront en vigueur dès que la signalisation prévue par l'article 2 sera apposée.**

ARTICLE 4 : La brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et transmis à la C.C.H.F. et à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 2 juin 2026

Le Maire,
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 2 juin 2026
Le Maire
David CALCOEN



Département :
NORD

Commune :
WORMHOUT

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 02/06/2026
(fuseau horaire de Paris)

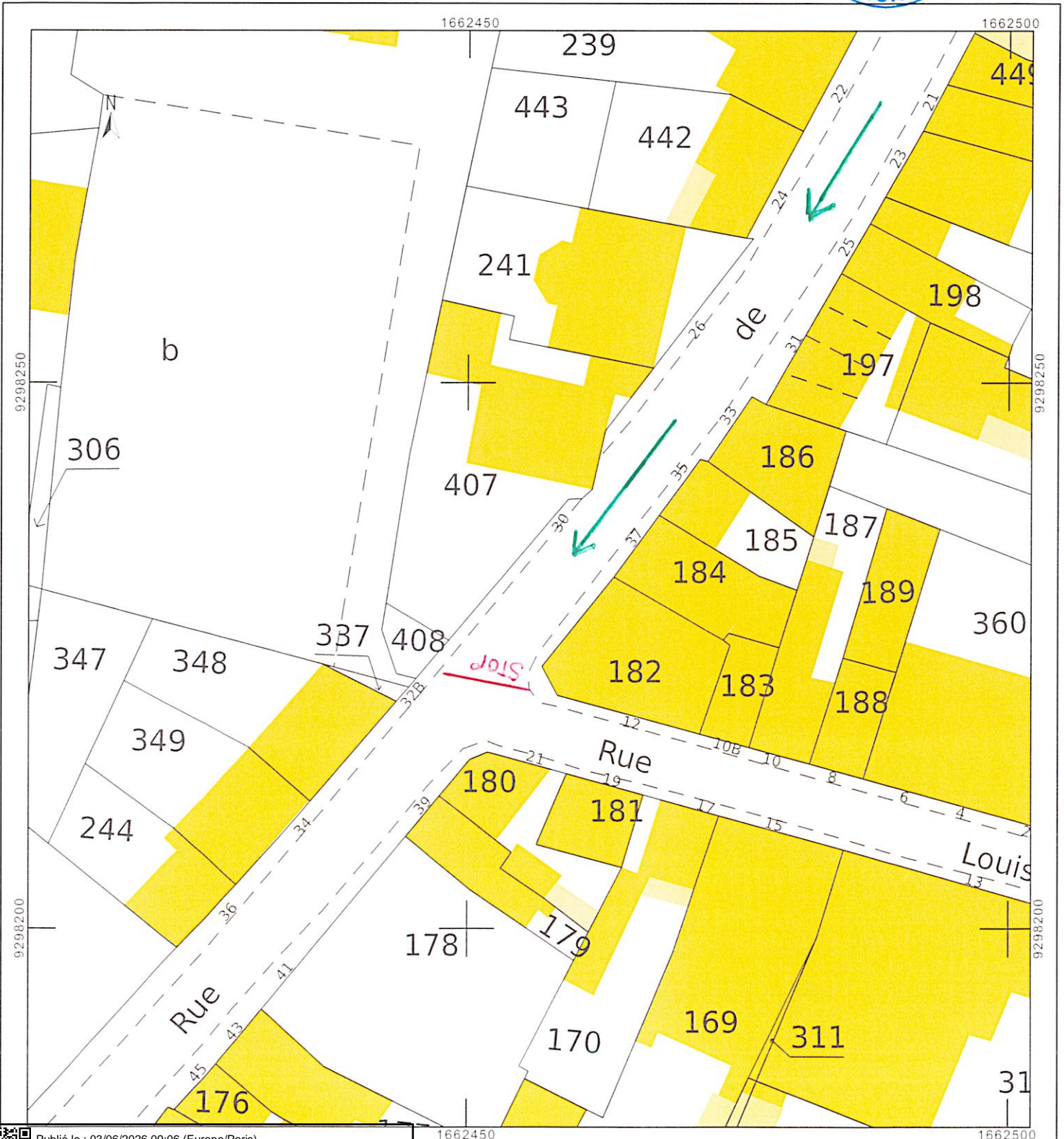
Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC de DUNKERQUE
Service Départemental des Impôts
Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU
59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.67.29 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :



Publié le : 03/06/2026 09:06 (Europe/Paris)

Collectivité : Wormhout

https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/64641